

Communiqué de presse du 25 février 2020

**Justice pour les soignant.e.s !
Non au tribunal d'exception de l'Ordre des médecins !**

Le SMG, comme d'autres organisations (cf. le communiqué de presse interorganisations joint) appelle à rejoindre le rassemblement de soutien au Dr Nayt, psychiatre, ce mercredi 26 février à partir de 8h45 pour son procès en appel devant la chambre disciplinaire du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Elle a été condamnée en première instance à 3 mois d'interdiction d'exercice dont 1 ferme pour avoir établi un lien de causalité entre l'état de santé d'un patient et ses conditions de travail au sein de l'entreprise Bouygues. Cette dernière, à l'origine de la plainte, a renoncé à toute procédure après sa condamnation par le Conseil des prud'hommes et la Cour d'appel de Versailles à verser au patient 25 000 € de dommages et intérêts, pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et 3 000 € pour préjudice de santé. Mais le conseil départemental de l'Ordre des médecins s'obstine lui à vouloir faire condamner le Dr Nayt.

Il ne s'agit pas d'un phénomène isolé, mais bien d'une volonté explicite de l'Ordre des médecins, au profit des employeur.euse.s, de réduire au silence par une politique répressive visant à intimider des soignant.e.s qui ne font que leur travail dans le respect de leur éthique professionnelle.

C'est pourquoi nous demandons :

- l'abandon des poursuites contre Gaëlle Nayt en particulier,
- l'interdiction de la recevabilité des plaintes des employeur.euse.s (tiers à la relation soignant.e-soigné.e) devant l'Ordre des médecins en général,
- la suppression des chambres disciplinaires ordinaires qui font encore une fois la preuve de leur nocivité.

La CE du SMG